



<p>Notifié le</p> <p>Notification reçue le</p> <p>Publié le</p> <p>Certifié exécutoire, le Maire</p>	<p>Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture</p>
--	--

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Sûreté des personnes – Hospitalisation sans consentement du malade

Mesure provisoire d'urgence

Délégation de signature

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-18,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 3213-2,

VU l'arrêté n°1196 du 08 juin 2020 ayant pour objet Sûreté des personnes – Hospitalisation sans consentement du malade Mesure provisoire d'urgence Délégation de signature,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre à jour les délégations de signature,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre une mesure d'urgence, et afin de permettre la mise en oeuvre de la procédure administrative applicable en l'espèce, il convient de déléguer la signature en matière d'hospitalisation sans consentement du malade,

A R R Ê T É

ARTICLE 1 : L'arrêté n°1196 du 08 juin 2020 est abrogé et remplacé par le présent arrêté

ARTICLE 2 : Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire chargée de la Santé de l'Ecologie, du Handicap et de la Solidarité, M. Michel HERAIL Adjoint au Maire chargé du personnel, des moyens généraux, de l'état civil, des élections et des cimetières reçoivent délégation de signature

pour les arrêtés d'hospitalisation sans consentement du malade, dans le cadre d'une mesure provisoire d'urgence.

ARTICLE 3 : En l'absence de Mme Bénédicte FIRMIN de M. Michel HERAIL :

Mme Elisabeth PISSARRO, Adjointe au Maire, M. Benoît D'ABBADIE, Adjoint au Maire, Mme Alberte FREY, Adjointe au Maire, M. Michel MOULIN, Adjoint au Maire, Mme Laurence RUL , Adjointe au Maire, M. Luc ZENON, Adjoint au Maire, Mme Perrine PELAEZ, Adjointe au maire, M. Yvon MARTINEZ, Adjoint au Maire, M. Gérard ANGELI, Adjoint au Maire, sont habilités à signer ces arrêtés d'hospitalisation sans consentement du malade.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

03 MARS 2022

Robert MENARD

